

**MODALITÉS DU PLAN DE VERSEMENTS POUR LA CARTE DE RÉCOMPENSES WALMART MASTERCARD
ÉMISE PAR LA BANQUE FAIRSTONE DU CANADA (LES « MODALITÉS »)**

Vous trouverez ci-dessous un résumé des modalités du Plan de versements, y compris les frais applicables et les critères d'admissibilité. Veuillez lire toutes les modalités pour obtenir tous les détails.

Frais d'ouverture de dossier	Aucun
Critères d'admissibilité	Pour être admissible à un Plan de versements, vous ou un Titulaire de carte supplémentaire devez acquérir un plan de versements et votre Compte doit être en règle.
Incidence sur votre limite de crédit	La participation au Plan de versements réduira votre Limite de crédit disponible de la totalité du montant de votre achat porté au Plan de versements admissible au moment de la mise en place du plan. En tout temps, votre limite de crédit disponible sera réduite du solde total impayé de votre ou de vos Plans de versements.
Dollars de Récompenses Walmart	Les achats admissibles effectués au moyen d'un plan de versements ne permettent pas d'accumuler des dollars de Récompenses Walmart. Pour plus de détails sur la façon d'obtenir et d'échanger des dollars de Récompenses Walmart, consultez les conditions du programme de dollars de Récompenses Walmart, disponible en ligne au récompenseswalmart.ca.

Le plan de versements permet au Titulaire de carte principal ou au Titulaire de carte supplémentaire de diviser et de différer le paiement des frais des achats admissibles spécifiés en versements mensuels égaux, conformément aux Modalités. Les Modalités doivent être lues en conjonction avec la Convention du titulaire de carte qui régit votre utilisation de la carte de Récompenses Walmart Mastercard émise par la Banque Fairstone du Canada et de tout Plan de versements conclu en vertu des présentes Modalités.

En acceptant un Plan de versements au moment de passer à la caisse, vous reconnaissez avoir reçu et accepté les présentes Modalités.

Une fois que vous ou un autre Titulaire de carte acceptez les présentes Modalités, un Plan de versements sera inscrit à votre Compte pour l'Achat d'un plan de versements admissible. Les Modalités peuvent être modifiées conformément à votre Convention du titulaire de carte et de la même manière que celui-ci. Veuillez conserver votre copie des Modalités pour référence ultérieure. Une copie de la version la plus récente des Modalités est disponible sur recompenseswalmart.ca/modalitesduplandeversement.

1. Définitions

À moins d'indication contraire ci-dessous, tous les termes en majuscules ont le sens qui leur est conféré dans votre Convention du titulaire de carte.

- 1.1. « Compte » désigne votre compte de carte de crédit Walmart ou tout autre compte de carte de paiement que nous pouvons désigner de temps à autre.
- 1.2. « Relevé de compte » désigne le relevé mensuel fourni en vertu de la Convention du titulaire de carte.
- 1.3. « Convention du titulaire de carte » signifie Convention du titulaire de carte de Récompenses Walmart MasterCard, incluant la Déclaration, tel qu'elle peut être amendée, modifiée, complétée ou remplacée, au besoin.
- 1.4. « Critères d'admissibilité » désigne les critères décrits à la section 2.
- 1.5. « Panier admissible » signifie un seul panier d'articles dont le montant total d'achat est égal ou supérieur à 199,99 \$ (avant taxes, remises, échange de dollars Récompenses Walmart ou frais d'expédition et de livraison).
- 1.6. « Achat d'un Plan de versements admissible » signifie, pour tout achat d'un Panier admissible effectué par vous ou un autre Titulaire de carte (i) dans une succursale physique Walmart, le prix d'achat total de tous les articles indiqués sur un seul reçu, après l'application des taxes, des rabais, de l'échange en dollars de Récompense Walmart et des frais d'expédition et de livraison, ou (ii) en ligne à Walmart.ca ou sur l'Application Walmart, le prix d'achat total de chaque article (ou groupe d'articles) avec la même date de traitement et qui sont indiqués sur un seul reçu, après application des taxes, des rabais, des échanges de dollars de Récompenses Walmart et des frais d'expédition et de livraison.
- 1.7. « En règle » signifie que vous n'êtes pas en défaut de l'une des présentes Modalités ou de la Convention du titulaire de carte et que votre Compte n'a pas été suspendu, annulé ou fermé.
- 1.8. « Plan de versements » désigne le programme de paiements égaux pendant lequel nous permettons que les achats du Plan de versements admissibles soient facturés à votre Compte chaque mois pendant la période de remboursement.
- 1.9. « Frais de mensualités » désigne le montant mensuel facturé à votre Compte, tel que décrit à la Section 3.1.
- 1.10. « Date de traitement » signifie la date à laquelle une transaction par carte de crédit Walmart est portée à votre Compte.
- 1.11. « Période de remboursement » signifie 6 mois.
- 1.12. « Frais d'ouverture de dossier » désigne les frais d'établissement du Plan de versements pour participer à un Plan de versements.
- 1.13. « Application Walmart » désigne l'application canadienne offerte par Walmart.
- 1.14. « Nous », « notre » ou « nous » désigne la Banque Fairstone du Canada.
- 1.15. « Vous », « votre » ou « vos », signifie le titulaire principal de la carte en vertu de la Convention du titulaire de carte.

2. Critères d'admissibilité

Les Titulaires de carte principaux de carte et les Titulaires de carte supplémentaires peuvent être admissibles à un Plan de versements si tous les critères suivants sont respectés au moment de l'achat :

- 2.1. Le Compte du Titulaire de carte principal est en règle ; et
- 2.2. L'achat d'un Plan de versements admissible est porté au Compte du Titulaire de carte principal.

3. À propos du Plan de versements

- 3.1. Le Plan de versements est un programme de paiements dans le cadre duquel vous ou un autre titulaire pouvez choisir de porter les achats admissibles en versements mensuels égaux sur votre Compte. Lorsque des montants mensuels de versement sont exigibles, ils sont portés à votre Compte.
- 3.2. Lorsque vous passez une commande en ligne à Walmart.ca ou dans l'Application Walmart, chaque article (ou groupe d'articles) sur un seul reçu est un Achat d'un Plan de versements admissible dans le cadre d'un Plan de versements qui sera converti en Plan de versements distinct à la date de traitement des articles ; les articles qui n'ont pas été expédiés ne seront pas convertis en Plan de versements avant l'expédition (c.-à-d. la date de traitement). Cela signifie que vous pouvez avoir plusieurs Plans de versements lorsque vous effectuez un achat sur le site Walmart.ca ou dans l'application Walmart.

Par exemple : Si votre commande Walmart.ca comporte trois articles achetés et que l'article 1 est expédié le 1^{er} janvier et que les articles 2 et 3 sont expédiés le 16 janvier, alors l'article 1 sera converti en Plan de versements le 1^{er} janvier et les articles 2 et 3 seront convertis en un Plan de versements distinct le 16 janvier (puisque l'article sera porté à votre Compte à la date de traitement).

- 3.3. Lorsqu'un Plan de versements est choisi, votre limite de crédit disponible sera réduite du montant total de l'achat porté au Plan de versements admissible à la date de traitement applicable, même si seuls les montants de versement mensuel seront appliqués à votre Compte. En tout temps, votre limite de crédit disponible sera réduite du solde impayé total de votre ou de vos Plans de versements. Vous devez toujours connaître votre limite de crédit disponible, que vous pouvez consulter sur votre Relevé de compte mensuel sous la section « Renseignements sur les paiements », ou obtenir en communiquant avec nous comme indiqué à la section 7 ci-dessous.
- 3.4. Lorsque vous choisissez un plan de versements, votre achat admissible à ce plan ne pourra pas accumuler de dollars de Récompenses Walmart.

4. Frais de versements mensuels

- 4.1. Lorsque vous ou un autre Titulaire de carte acceptez de mettre en place un Plan de versements, vous convenez que les montants de versements mensuels (déterminés conformément à la section 4.2) seront appliqués à votre Compte chaque mois jusqu'à ce que chaque achat du Plan de versements admissible ait été entièrement imputé à votre Compte.
- 4.2. Les montants de versements mensuels sont déterminés en divisant le total de l'achat du plan de versements admissible par la période de remboursement. Par exemple, si votre achat porté au plan de versements admissible est de 240,00 \$, vos montants de versements mensuels seront de 40,00\$. Vos derniers montants de versements mensuels peuvent être supérieurs aux montants de versement mensuel précédents, car l'achat du Plan de versements admissible peut ne pas être

réparti également sur le nombre de mois de la période de remboursement.

- 4.3. Les montants de versements mensuels figureront sur votre Relevé de compte mensuel de Compte sous forme de frais dans la section « Détails de vos transactions », à compter de votre premier Relevé de compte mensuel suivant la date de traitement d'un Plan de versements. Les montants de versements mensuels sont traités de la même façon qu'une transaction d'achat portée à votre Compte (y compris tout intérêt accumulé), conformément à votre Convention du titulaire de carte. Si vous magasinez sur le site Walmart.ca ou dans l'application Walmart, il se peut que plusieurs Plans de versements soient associés à votre achat et que des montants de versements mensuels multiples soient indiqués sur votre Relevé de compte, tel que décrit à la section 3.2 ci-dessus.
- 4.4. Un résumé des soldes restants du Plan de versements qui n'ont pas encore été facturés sera présenté dans la section « Programme de paiement promotionnel » de votre Relevé de compte mensuel.
- 4.5. Les paiements que vous effectuez et les crédits reçus pour les retours d'achats du Plan de versements admissible seront appliqués à votre Compte et non au Plan de versements. Votre Plan de versements ne sera pas touché par les paiements versés à votre Compte ou les articles retournés à la suite d'un achat du Plan de versements admissible.

5. Annulation de votre Plan de versements

- 5.1. Vous pouvez annuler vos Plans de versements en tout temps en composant le numéro qui figure au verso de votre carte ou en utilisant tout autre moyen que nous pouvons autoriser de temps à autre. Veuillez prévoir de deux à trois jours ouvrables pour traiter toute annulation de Plan de versements.
- 5.2. Les annulations partielles de Plan de versements ne sont pas permises.
- 5.3. Si vous annulez votre Plan de versements, ou si nous annulons votre Plan de versements conformément à la section 5.4, tout montant non facturé restant sur votre Plan de versements sera immédiatement imputé à votre Compte.
- 5.4. Nous pouvons annuler votre plan de versements si :
 - 5.4.1. Votre Compte cesse d'être en règle ; où
 - 5.4.2. Vous payez intégralement votre solde et le montant total du Plan de versements.
- 5.5. Si vous convertissez votre carte en une autre carte émise par la Banque Fairstone du Canada, votre Plan de versements sera automatiquement transféré à votre nouveau Compte.

6. Modifications apportées aux présentes Modalités

- 6.1. Dans la mesure où la loi le permet, nous pouvons modifier de temps à autre, de façon permanente ou temporaire, l'une ou l'autre des dispositions des présentes Modalités, y compris, mais sans s'y limiter, les modalités qui s'appliquent aux frais d'ouverture de dossier, aux périodes de remboursement et aux critères d'admissibilité, à notre entière discrétion. Nous vous aviserons de tout changement conformément à la Convention du titulaire de carte.
- 6.2. En cas de conflit entre les présentes Modalités et votre Convention du titulaire de carte, les présentes Modalités s'appliquent dans la mesure nécessaire pour résoudre le conflit.

7. Pour nous joindre :

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions au sujet du Plan de versements de la Banque Fairstone du Canada, ou pour toute question concernant les cartes de crédit, veuillez communiquer avec nous pendant les heures d'ouverture normales au : 1 888 331-6133.

Les présentes Modalités sont en vigueur depuis le septembre 2025 et peuvent être modifiées sans préavis.

Une copie de la plus récente version des Modalités est disponible à l'adresse recompenseswalmart.ca/modalitesduplandeversement, ou vous pouvez appeler au numéro qui figure au verso de votre carte pour en demander une copie.